

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE  
 100 MONTS DORES  
 100.2021.005 Demande de subvention en fonctionnement « Gestion et animation de la Chaîne des Puys - faille de Limagne » 2022

Pour faire suite à une convention de partenariat adoptée en juillet 2019 avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, une équipe mixte a été constituée pour la gestion du Bien « Chaîne des Puys - faille de Limagne Patrimoine mondial » : installée au Syndicat mixte du Parc depuis 2020, elle est composée d'agents mis à disposition par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et d'autres recrutés par le Syndicat mixte du Parc.

Le financement du fonctionnement de cette équipe est assuré chaque année grâce à la contribution importante du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, de Clermont Auvergne Métropole, en plus de celle du Syndicat mixte du Parc. Ces partenaires sont liés par une convention dont le renouvellement devrait être proposé prochainement par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme afin de poursuivre collectivement les efforts entrepris en faveur de la préservation et de la valorisation du Bien, conformément aux engagements pris dans le cadre de son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans l'attente de la finalisation de cette convention partenariale et afin de préparer le budget primitif 2022 du Syndicat mixte du Parc, il est nécessaire de s'assurer de la disponibilité des crédits requis. Au regard des dépenses de fonctionnement suivantes relatives au fonctionnement de cette équipe mixte de gestion en 2022, il est donc nécessaire de solliciter les subventions auprès des partenaires précités :

DEPENSES PREVISIONNELLES 2022		MONTANTS TTC	
<b>Frais directs de personnel</b>	Assistance administrative	7 230 €	285 960 €
	4 gardes nature	121 323 €	
	2 gardes saisonniers	32 732 €	
	1 chargé de mission urbanisme paysage	35 979 €	
	1 responsable conciliation des usages	30 900 €	
	1 assistant de projet aménagements intégrés des édifices	32 968 €	
	1 chargé de mission Forêt (70 %)	17 884 €	
	1 assistant de projet FOAD (5 mois)	6 944 €	
<b>Frais de fonctionnement</b>	Remboursement frais de structure au budget principal	1 240 €	54 040 €
	Formation des agents	3 000 €	
	Frais de mission des agents	1 000 €	
	Prestation du berger	12 000 €	
	Entretien des véhicules	2 000 €	
	Fournitures pour chantiers d'entretien	8 000 €	
	Vêtements de travail	4 800 €	
Dotations aux amortissements	22 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>340 000 €</b>	

RECETTES PREVISIONNELLES 2022	MONTANTS
Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	50 000 €
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	215 000 €
Clermont Auvergne Métropole	50 000 €
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>340 000 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20211210-100-2021-005-DE  
 Date de télétransmission : 21/12/2021  
 Date de réception préfecture : 21/12/2021

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE BUREAU,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'approuver ces demandes des subventions et d'autoriser le président à mener les démarches nécessaires pour les solliciter.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20211210-100-2021-005-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

11 BIODIVERSITES ET ESPACES REMARQUABLES

113 ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

113.2021.001 Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne G02- Communication et sensibilisation des élus, techniciens et grand public aux enjeux de la Trame Verte et Bleue des Volcans d'Auvergne 2022

Le Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne est entré dans sa phase opérationnelle en septembre 2020. Porté par le syndicat mixte du Parc des Volcans, ce dispositif régional prévoit la réalisation de 51 actions par 28 maîtres d'ouvrage du territoire en faveur des trames verte, bleue et noire.

Dans le cadre de ce contrat, le syndicat mixte du Parc assure la coordination de la communication.

**Pour 2022, cette mission implique les dépenses suivantes :**

- > Le lancement d'un marché public pour la réalisation d'une dizaine de vidéos de courte durée (2 minutes) estimée à 25 000 euros TTC pour rendre compte des travaux, des démarches d'accompagnement des acteurs locaux (etc.), réalisés sur les 5 années du contrat. Lors du dernier Bureau du Parc des Volcans, la décision de tourner 5 vidéos pour rendre compte des actions du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense a été également adoptée. Au vu de la concordance des calendriers et la complémentarité des sujets traités de ces deux contrats, il paraît opportun que la réalisation de l'ensemble de ces vidéos fasse l'objet d'un seul marché public afin de mutualiser le cahier des charges et si possible le prestataire.
- > La réalisation d'outils de communication (un guide sur les zones humides du plateau du Limon, des panneaux pédagogiques sur les espèces et leurs enjeux) ;
- > L'organisation de 4 conférences annuelles à destination du grand public ;
- > L'organisation de 5 journées techniques à destination des élus et techniciens ;
- > Le financement du poste de chargé de mission dédié à cette mission de communication.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à **80 860 €** dont 32 600 € d'investissement et 48 260 € de fonctionnement. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Libellé	Coût (€ TTC)	Région		FEDER Région		Autofinancement	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Réalisation de 10 vidéos	25 000 €	20	5 000 €	55	13 750 €	25	6 250 €
Outils de Communication :							
- guide zones humides	3 500 €	20	700 €	55	1 925 €	25	875 €
- 3 panneaux pédagogiques	1 700 €		340 €		935 €		425 €
4 conférences annuelles	2 400 €	20	480 €	55	1 320 €	25	600 €
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>32 600 €</b>	<b>20</b>	<b>6 520 €</b>	<b>55</b>	<b>17 930 €</b>	<b>25</b>	<b>8 150 €</b>
5 journées techniques	4 260 €			55	2 343 €	45	1 917 €
Chargé de mission (0,9 ETP)	44 000 €			55	24 200 €	45	19 800 €
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>48 260 €</b>			<b>55</b>	<b>26 543 €</b>	<b>45</b>	<b>21 717 €</b>
<b>TOTAL action</b>	<b>80 860 €</b>		<b>6 520 €</b>		<b>44 473 €</b>		<b>29 867 €</b>

Le taux de financement du FEDER Région pourrait être amené à évoluer en fonction du document d'application du nouveau FEDER quand il sera disponible.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE BUREAU,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de l'action et à signer les marchés publics correspondants.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20211210-113-2021-001-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

11 BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES  
113 ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES  
113.2021.002 Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne E01 : Etude des lacs et plans d'eau du complexe Tact – Crégut - Lastiouilles

Le Contrat Vert et Bleu des volcans d'Auvergne est entré en phase opérationnelle pour 5 ans, suite à sa validation en septembre 2020 par la commission permanente de la Région. Porté par le syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergne, cet outil prévoit la réalisation de 51 actions par 28 maîtres d'ouvrage du territoire du contrat en faveur des trames verte, bleue et noire.

Dans le cadre de ce Contrat Vert et Bleu, le syndicat mixte du parc est également **maître d'ouvrage de plusieurs opérations, dont l'action « Etude des lacs et plans d'eau du complexe Tact – Crégut -Lastiouilles» (E01)** qui contribue à la préservation/restauration de la trame bleue.

Les objectifs de cette action programmée en 2022 sont les suivants :

- > Etudier de façon simultanée la qualité des lacs et plans d'eau du complexe hydroélectrique « Tact-Crégut-Lastiouilles »
- > Etudier les sédiments des lacs et plans d'eau pour comprendre l'historique des apports en nutriments et la dynamique des cyanobactéries en lien avec les aménagements hydroélectriques.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 80 000 € de fonctionnement. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Libellé	I/F	Coût	Agence de l'eau Adour Garonne		FEDER Région		Autofinancement	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant
Etude des lacs et plans d'eau du complexe Tact – Crégut -Lastiouilles	F	80 000 €	25	20 000 €	55	44 000 €	20	16 000 €
<b>TOTAL action (fonctionnement)</b>		<b>80 000 €</b>		<b>20 000 €</b>		<b>44 000 €</b>		<b>16 000 €</b>

Les taux de financement de l'Agence de l'eau et du FEDER Région pourraient être amenés à évoluer en fonction du document d'application du nouveau FEDER quand il sera disponible. L'objectif sera de ne pas excéder 20 % d'autofinancement pour le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne.

**LE BUREAU,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- > **d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de l'action et à signer les marchés publics correspondants.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20211210-113-2021-002-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

11 BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES  
113 ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES  
113.2021.003 Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne G01 – Animation CVB  
2022

Le Contrat Vert et Bleu des volcans d'Auvergne est entré en phase opérationnelle en septembre 2020 pour 5 ans, suite à sa validation en commission permanente de la Région du 17 septembre 2020. Porté par le syndicat mixte du parc des volcans d'Auvergne, cet outil prévoit la réalisation de 51 actions par 28 maîtres d'ouvrage du territoire du contrat en faveur des trames verte, bleue et noire.

Dans le cadre de ce Contrat Vert et Bleu, le syndicat mixte du parc est **également maître d'ouvrage de plusieurs opérations, dont l'action « G01 – animer, suivre et évaluer le contrat vert et bleu ».**

Les objectifs de cette action programmée **en 2022** sont les suivants :

- > Assurer la coordination et la mise en œuvre des actions du Contrat Vert et Bleu,
- > Réaliser l'enregistrement sur Contranet des dossiers de subvention du Contrat Vert et Bleu,
- > Mettre en œuvre les opérations dont le syndicat mixte du Parc des Volcans est maître d'ouvrage.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 28 200 € de fonctionnement. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :


Libellé	I/F	Coût	Région AURA		Autofinancement	
			%	Montant	%	Montant
Animation, coordination, appui administratif	F	28 000 €	80	22 400 €	20	5 600 €
<b>TOTAL action (fonctionnement)</b>		<b>28 000 €</b>	<b>80</b>	<b>22 400 €</b>	<b>20</b>	<b>5 600 €</b>

**LE BUREAU,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de l'action,**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

11 BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES  
**113 ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES**  
 113.2021.004 Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne G03 Diagnostic et plan d'actions en faveur de la trame noire

Le Contrat Vert et Bleu des volcans d'Auvergne est entré en phase opérationnelle en septembre 2020 pour 5 ans, suite à sa validation en commission permanente de la Région du 17 septembre 2020.

Porté par le syndicat mixte du parc des volcans d'Auvergne, cet outil prévoit la réalisation de 51 actions par 28 maîtres d'ouvrage du territoire du contrat en faveur des trames verte, bleue et noire. Dans le cadre de ce Contrat Vert et Bleu, le syndicat mixte du Parc est **également maître d'ouvrage de plusieurs opérations, dont l'action G03 Diagnostic et plan d'actions en faveur de la trame noire** qui contribue à la préservation/restauration de la trame noire.

Les objectifs de cette action en faveur de la trame noire sont les suivants :

- > **Préservation de la biodiversité** : faune nocturne, continuités écologiques
- > **Tourisme et patrimoine** : qualité des paysages nocturnes et du ciel étoilé, label RICE
- > **Economies d'énergies** : réduction du nombre de points lumineux, diminution des puissances installées, extinction de l'éclairage en milieu de nuit

En 2021, un diagnostic de la trame noire à l'échelle du territoire du PNR des Volcans d'Auvergne a été réalisé. Il s'agit en 2022 d'élaborer le plan d'actions en fonction des enjeux identifiés, en concertation avec le territoire et les partenaires du projet.

En 2022, les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 10 000 € de fonctionnement pour le pilotage de l'opération. Pour l'investissement, plusieurs actions de sensibilisation et de communication sont prévues pour un montant de 6 650 € comprenant : la réalisation d'un guide de solutions concrètes pour améliorer l'éclairage à destination des acteurs privés, la création d'un support de sensibilisation et d'information notamment sur la réglementation, des expérimentations d'animations autour de la Nuit. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Libellé	I/F	Coût	CR AURA		IPAMAC		Convention Métropole Porte de Parc		Autofinancement	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Actions de sensibilisation et communication	I	6 650 €				A déterminer				
<b>TOTAL Investissement</b>		<b>6 650 €</b>								
Elaboration du plan d'actions participatif	F	10 000 €	29	2 900 €			50	5 000 €	21	2 100 €
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>10 000 €</b>		<b>2 900 €</b>				<b>5 000 €</b>		<b>2 100 €</b>

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE BUREAU,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de l'action et à engager les dépenses mentionnées dans ce plan de financement.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20211210-113-2021-004-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

11 BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES  
113 ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES  
113.2021.005 Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne G04 - Un berger dans mon école

Le Contrat Vert et Bleu des volcans d'Auvergne est entré en phase opérationnelle pour 5 ans, suite à sa validation en septembre 2020 par la commission permanente de la Région. Porté par le syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergne, cet outil prévoit la réalisation de 51 actions par 28 maîtres d'ouvrage du territoire du contrat en faveur des trames verte, bleue et noire.

Dans le cadre de ce Contrat Vert et Bleu, le syndicat mixte du parc est également maître d'ouvrage de plusieurs opérations, dont le projet pédagogique « un berger dans mon école » (action G04) qui a pour objectif de sensibiliser le public scolaire au pastoralisme.

Après une première édition en 2020/21 qui a permis de sensibiliser 196 élèves du territoire, il est proposé de reconduire l'opération sur l'année scolaire 2021/2022 pour un potentiel de 30 classes.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 31 000 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Libellé	Coût	CD 63		Europe (CVB)		Autofinancement		Les taux de
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	
Prestations d'animations	24 000 €		15 000 €	50	20 000 €		5 000 €	
Transports	10 000 €							
Coordination parc	6 000 €							
<b>TOTAL action</b>	<b>40 000 €</b>		<b>15 000 €</b>	<b>50</b>	<b>20 000 €</b>		<b>5 000 €</b>	

financement du FEDER Région pourraient être amenés à évoluer en fonction du document d'application du nouveau FEDER quand il sera disponible.

**LE BUREAU,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation de l'action et à signer les marchés publics et bons de commande correspondants.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

17 AGRICULTURE ET ALIMENTATION  
171 HABITANTS ET ASSOCIATIONS

171.2021.002 Mise à disposition d'un bureau pour l'animateur de l'association Ferrandaise

Depuis 1977, le syndicat mixte du Parc assure l'accompagnement des éleveurs Ferrandais et participe à la gestion associative. Depuis plusieurs années, le syndicat mixte du PNRVA s'est progressivement retiré de la gestion associative des associations Tradition Salers et du Cheval d'Auvergne pour se repositionner sur l'accompagnement et la valorisation des initiatives de valorisation des savoir-faire et des productions issues de ces races.

A partir de 2016, pour s'inscrire dans la durée et stimuler le développement de cette race authentique d'Auvergne, l'association s'est attachée à la construction d'un programme d'actions sur trois ans (2018-2020). Par ailleurs, l'Association, animée historiquement par les chargés de mission du Parc des Volcans d'Auvergne et de l'Institut de l'élevage a été encouragée à se doter d'une capacité d'animation plus autonome pour plusieurs raisons :

- > Les structures partenaires (Parcs naturels régionaux, Institut de l'élevage, ...) doivent recentrer leurs moyens sur de nouvelles missions,
- > L'association doit être plus autonome dans ses décisions par le biais notamment d'une animation propre.

Consciente de cette situation, l'association de sauvegarde de la race Ferrandaise a recruté en 2020 une animatrice afin de coordonner les actions diverses de l'association et ainsi assurer à l'association une animation autonome indépendante des Parcs.

Afin d'accompagner l'association dans la mise en place de ce poste d'animation, le Parc a mis à disposition de l'animatrice un bureau et du matériel de travail (meuble bureau, téléphone et mobilier de rangement) pour une durée d'un an soit jusqu'au 25 janvier 2021.

Les modalités de cette mise à disposition de locaux sont stipulées dans l'annexe 1 de la convention de partenariat signée le 25 janvier 2021. Cette convention fixe les principes et les modalités de partenariat entre l'association de sauvegarde de la Ferrandaise et les syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux du Livradois Forez et des Volcans d'Auvergne sur la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2023.

## LE BUREAU,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE :**

- **de reconduire la mise à disposition de locaux à Montlosier au profil de l'association de sauvegarde de la race Ferrandaise, pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2022 et de permettre à l'association d'accueillir une stagiaire pour une période de 5 semaines en février et mars 2022 et d'autoriser le Président à signer l'avenant de mise à disposition de locaux annexé à la convention de partenariat.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

19 REVITALISATION TERRITORIALE  
**191 HABITANTS ET ASSOCIATIONS**  
 191.2021.007 Fête des patrimoines volcaniques 2022 – Demandes de financement

La 1ère fête des patrimoines volcaniques a permis d'accueillir environ 500 visiteurs à Montlosier, le dimanche 12 septembre 2021.

Son bilan positif permet d'envisager une nouvelle édition pour 2022 dont l'objectif principal serait d'amplifier l'évènement avec un nouveau programme qui sera à la fois culturel, artistique mais aussi ludique, récréatif et sportif.

L'évènement se déroulera sur deux jours (samedi 10 SEPTEMBRE en soirée et dimanche 11, journée).

Le thème des races locales domestiques sera mis en avant, autour de la Ferrandaise et de la Salers. Deux spectacles, un de théâtre et l'autre de danse seront présentés. Le public découvrira d'autres races domestiques emblématiques du territoire par leur présence physique (brebis Rava, cheval Auvergnat...).

**Le programme** serait le suivant :

Le samedi fin d'après-midi et soirée, à la salle polyvalente d'Aydat :

- Spectacle de théâtre sur la Ferrandaise, intitulé « Vachement belle », de et par Véronique Blot,
- Deux concerts de musique à écouter et à danser, de style musique traditionnelle « revisitée », en partenariat avec l'association les Brayauds, l'agence des Musiques des Territoires en Auvergne, la mairie d'Aydat, Monts d'Arverne Communauté et Tourisme.

Le dimanche sur la journée sur le site de Montlosier :

- Spectacle de danse déambulatoire **La Vache rouge** (Salers), de et par la compagnie Cantalas du Centre départemental de danses et musiques traditionnelles du Cantal
- Intermèdes musicaux - type Fanfare,
- Visite guidée théâtralisée par les virées du Sancy,
- Fresque de graffs sur le thème des Volcans, encadrée par Elza Lacotte (sérigraphe),
- Activité « Grimpe dans les arbres » avec l'association Biloba,
- Grands jeux enfants et adultes – partenariat avec l'évènement Cailloux costauds de Pierrefort ou location et animation par une structure professionnelle (Ludibois) ou la maison des jeux de Clermont-Fd,
- Animation enfants (éveil des sens, ou volcans),
- Marché de producteurs et d'artisans avec démonstration de taille de pierre,
- Présentation de races domestiques locales (vache Ferrandaise, Salers, brebis Rava, cheval Auvergnat...),
- Restauration sur place sera possible (Food trucks et prestation d'un restaurateur du territoire avec service d'une viande grillée, entre autres).

Budget et plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Concerts- Spectacles	8 026,20 €	Clermont-Auvergne-Métropole	6 000 €
Visites guidées théâtralisées	1 085,00 €	Conseil départemental du 63 (Manifestations culturelles)	9 000 €
Activités ludiques et pleine nature	3 352,00 €	DALD	1 000 €
Communication (éditions, partenariats médiatiques)	9 048,21 €	SMPNRVA	8 957,41 €
Divers (matériel, SACEM, repas, protection civile)	3 446,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>24 957,41 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 957,41 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20211210-191-2021-007-DE  
 Date de télétransmission : 21/12/2021  
 Date de réception préfecture : 21/12/2021

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE BUREAU,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE :**

- d'autoriser le Président à solliciter les montants ci-dessus auprès de Clermont-Auvergne-Métropole, dans le cadre de la convention Parc-agglo porte, et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre des manifestations culturelles, et des conseillers départementaux locaux, au titre de la Dotation d'Animation Locale et Départementale

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20211210-191-2021-007-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40  
401  
401.2021.032

MOYENS GENERAUX  
RESSOURCES HUMAINES  
Stage « Observatoire des lacs naturels »

## Contexte

Le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne concentre la plupart des lacs d'origine volcanique de France dont le Pavin, au fonctionnement unique en France. Patrimoines géologique et naturel exceptionnels, ils sont au cœur des usages et de l'économie locale : agriculture, tourisme, alimentation en eau potable, etc. Mais ces lacs sont fragiles et sujets, pour la plupart, à une dégradation de leur qualité, potentiellement accentuée par le changement climatique. Le syndicat mixte du Parc des Volcans intervient sur la connaissance et/ou la gestion de ces lacs via différents outils : animation de sites Natura 2000 ou de contrat territorial, gestion d'Espaces Naturels Sensibles ou de Réserve Naturelle, projet de labellisation Ramsar pour certains d'entre eux.

Afin de préserver sur le long terme ces sites remarquables et fragiles et de suivre leur évolution en lien avec le changement climatique, le syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne engage une réflexion sur la **mise en place d'un observatoire des lacs de son territoire**. Cette action pourrait être réalisée dans le cadre d'un stage dont l'objectif principal est d'évaluer l'intérêt et la faisabilité de ce réseau.

Un stage de niveau ingénieur / master 2 de 6 mois (février à juillet 2022) permettrait de :

- > Recueillir les retours d'expérience d'autres réseaux d'observation de lacs français ou étrangers (type « réseau des lacs sentinelles », « Observatoire des lacs Alpins », etc.),
- > Réaliser un état des lieux des suivis et programmes de recherche existants sur les lacs volcaniques du territoire du Parc des Volcans (recueil, compilation et traitement des données existantes),
- > Définir les paramètres / indicateurs pour suivre - sur le long terme - l'évolution des lacs en lien notamment avec le changement climatique ; estimation financière du suivi de ces paramètres (monitoring nécessaire, ingénierie, éventuelle prestation, etc.),
- > Proposer une organisation pour mettre en place un observatoire des lacs volcaniques, en lien avec les partenaires techniques et financiers (maîtrises d'ouvrage potentielles, territoire pertinent, possibilités de financement, besoins en animation et communication, etc.)

Ce stage serait porté et pris en charge financièrement par le Laboratoire Microorganismes Génome et Environnement (LMGE) de l'Université Clermont Auvergne mais basé au siège du PNR des Volcans d'Auvergne avec un co-encadrement PNR des Volcans d'Auvergne et LMGE-UCA.

## LE BUREAU,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

### DECIDE :

- **d'autoriser le Président à valider le principe de stage sur ce sujet et pour un niveau Master 2 d'une durée de 6 mois, et à engager les démarches nécessaires et signer la convention de stage avec le Laboratoire Microorganismes Génome et Environnement (LMGE) de l'Université Clermont Auvergne.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 40 MOYENS GENERAUX 401 RESSOURCES HUMAINES

401.2021.033 Animation 2022 des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal », « Massif cantalien - Recrutement du personnel saisonnier

Dans le cadre de l'animation 2022 et de la révision des DOCOB des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » (FR 831 0066 et FR 830 1055) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice et animatrice » pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DOCOB), le recrutement de 2 gardes-nature Natura 2000 est prévu dans les conventions avec l'Etat.

Les gardes-nature Natura 2000 ont pour missions de :

- assurer la surveillance du site Natura 2000,
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, en particulier de l'activité pastorale et des liens avec les bergers, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les secteurs d'importante fréquentation,
- informer et sensibiliser tous les publics,
- contribuer à la gestion écologique et technique du site Natura 2000, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, organisation et participation aux travaux de restauration,...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...),
- contribuer aux suivis écologiques des espèces et des habitats,
- assurer une veille et un suivi terrain (vérification préalable, pendant et après) des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces, notamment les manifestations sportives,
- rédiger un rapport d'activité écrit et illustré des actions menées durant le contrat.

Ces agents agiront sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Parc et de la responsable de la Direction « Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels », sous la coordination opérationnelle de la Chargée de mission en charge de l'animation des sites Natura 2000 Cantal et en collaboration avec le Garde-Nature permanent sur le Cantal.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Il s'agit de :

- > 1 garde-nature dans le cadre des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » à répartir sur la période saisonnière pour une durée de 6 mois basé administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Murat.
- > 1 garde-nature dans le cadre des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » à répartir sur la période saisonnière pour une durée de 5 mois basé administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Murat.

### LE BUREAU,

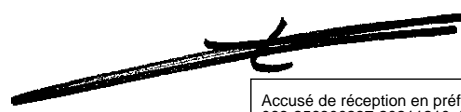
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **de créer les deux postes de Gardes-Nature Natura 2000 saisonniers pour une durée de 6 mois et 5 mois et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique (Echelle C1) dans les conditions de l'article 3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel RAYMOND

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20211210-401-2021-033-DE  
Date de réception en préfecture : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2021.034 Animation 2022 du site Natura 2000 « Monts Dore » - Recrutement de personnel

Dans le cadre de l'animation 2022 du site Natura 2000 Monts Dore (FR 830 1042) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre du Document d'Objectif (DOCOB), le recrutement de 2 gardes-nature Natura 2000 est prévu dans les conventions avec l'Etat.

Les gardes-nature Natura 2000 ont pour missions de :

- assurer la surveillance du site Natura 2000,
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, en particulier de l'activité pastorale et des liens avec les bergers, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les secteurs d'importante fréquentation,
- informer et sensibiliser tous les publics,
- contribuer à la gestion écologique et technique du site Natura 2000, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, organisation et participation aux travaux de restauration,...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...),
- contribuer aux suivis écologiques des espèces et des habitats,
- assurer une veille et un suivi terrain (vérification préalable, pendant et après) des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces, notamment les manifestations sportives,
- rédiger un rapport d'activité écrit et illustré des actions menées durant le contrat.

Ces agents agiront sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Parc et de la responsable de la direction « Préservation et Valorisation des patrimoines naturels », sous la coordination opérationnelle du Chargé de mission Natura 2000/ENS pour le Puy de Dôme.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Il s'agit de :

- > 2 gardes-nature dans le cadre des sites Natura 2000 des Monts Dore pour une période saisonnière de 6 mois pour chacun des postes soit 12 mois au total pour les deux.

Ils seront basés administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Montlosier.

**LE BUREAU,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE :**

- **de créer les deux postes de Gardes-Nature Natura 2000 2 contrats de 6 mois sur la base de l'indice brut correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique (Echelle C1) dans les conditions de l'article 3 2<sup>o</sup> de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20211210-401-2021-034-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES

401.2021.035 Poste de chargé(e) de mission forêt -

Composante majeure du patrimoine naturel et paysager du Parc, la forêt occupe près d'un tiers de la surface du territoire. Liée fortement à l'action de l'Homme, elle constitue également une ressource importante pour ce dernier, un support de biodiversité et un puits de carbone important, en particulier les forêts anciennes. Ces enjeux multiples doivent inciter à sa gestion durable.

Le SRADDET a d'ailleurs fixé plusieurs objectifs pour la trame forestière à l'échelle régionale :

- > la préservation des forêts anciennes et de leurs fonctionnalités écologiques, en tenant compte des enjeux économiques
- > la définition d'une politique de préservation d'espèces forestières à long terme dans un but de séquestration du carbone.

C'est pourquoi, plusieurs actions sont dédiées à la forêt dans le cadre du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne et du plan de gestion « Patrimoine Mondial Chaîne des Puys – Faille de Limagne ». Pour assurer leur mise en œuvre, il apparaît nécessaire de procéder au recrutement d'un contrat à durée déterminée de 1 an.

Principales missions :

- > Animation du réseau des acteurs forestiers à l'échelle du territoire,
- > Coordination des actions du volet forêt du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne et mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage du PNR des Volcans d'Auvergne,
- > Mise en œuvre du volet forêt du plan de gestion « Patrimoine Mondial Chaîne des Puys – Faille de Limagne »,
- > Participation à la valorisation des actions et à la sensibilisation des publics.

Cet agent agira sous l'autorité du Directeur du Parc et des responsables des directions « Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels » et « Patrimoine Mondial Chaîne des Puys – Faille de Limagne ». Il sera basé administrativement au siège du Parc dans les locaux de Montlosier.

Ce poste sera entièrement financé par des crédits spécifiques : financements Région/Europe au titre du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne, financements dans le cadre de l'Equipe Mixte de Gestion de la Chaîne des Puy – Faille de Limagne, financements Massif ou autres.

**LE BUREAU,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE :**

- **d'autoriser le Président à solliciter les financements spécifiques dédiés et de créer 1 poste de contractuel pour une durée de 1 an à compter du printemps 2022, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES  
401.2021.036 Revalorisation indiciaire de 2 agents non-titulaires en CDI

L'agent chargé de l'accueil et de l'animation à la Maison du Parc située à Montlosier est actuellement en CDI depuis le 11 janvier 2016.

L'agent chargé de mission « Patrimoine Naturel » sur la partie cantalienne, est en CDI depuis le 1<sup>er</sup> février 2020 (en CDD entre le 01.02.2014 et le 31.01.2020).

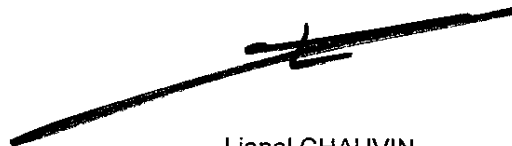
Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels qui fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans des non titulaires, notamment au vu des résultats de l'entretien professionnel ou de l'évaluation des fonctions.

**LE BUREAU,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- d'autoriser le Président à signer un avenant aux contrats de l'agent chargé de l'accueil et de l'animation à la Maison du Parc afin de réévaluer son salaire sur la base de l'Indice Brut 409 et ce à compter du 11 janvier 2022 (ancien indice : 386), ainsi que l'agent chargé de mission « Patrimoine Naturel » afin de réévaluer son salaire sur la base de l'Indice Brut 492 et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 (ancien indice : 458).

+  
Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2021.037 RNN Chastreix-Sancy et ENS Montagne du Mont : renouvellement du poste de contractuel de chargé de mission pour 2022

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS) et de celle de l'espace naturel sensible (ENS) de la montagne du Mont, inclus à l'intérieur de la réserve naturelle, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire pour le compte de l'Etat ou du Département du Puy-de-Dôme, il apparaît nécessaire de renouveler le poste de contractuel de chargé de mission pour une durée de 1 an.

Ce chargé de mission assurera des missions polyvalentes :

- mettre en œuvre le plan de gestion de l'espace naturel sensible de la Montagne du Mont (46 ha) : contacts avec les acteurs locaux, suivis écologiques, valorisation...
- faire vivre la maison de la réserve, lieu d'exposition ;
- contribuer à la communication de la réserve naturelle ;
- contribuer à la surveillance des espaces protégés (ENS et RNN) et aux contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire ;
- contribuer à la gestion écologique et technique de la réserve naturelle ;
- contribuer à l'activité administrative.

Cet agent agit sous l'autorité de la direction du Parc (directeur général et directeur de service) et sous la coordination opérationnelle du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative est basée dans les locaux de la réserve naturelle à Chastreix.

Ce poste est intégralement pris en charge par des financements d'Etat dédiés à la gestion de la RNN et du Département du Puy de Dôme dédiés à la gestion de l'ENS.

**LE BUREAU,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DÉCIDE :**

- **de renouveler le poste de contractuel pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3-3 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40 MOYENS GENERAUX

401 RESSOURCES HUMAINES

401.2021.038 Chargé Mission Natura 2000/ENS : renouvellement du poste en contrat à durée déterminée

Dans le cadre de la Charte 2013-2025, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires se sont engagés à améliorer et structurer la connaissance des espèces et milieux naturels terrestres et aquatiques (disposition 2.1.2.1), à maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue (disposition 2.1.2.2) et à conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité (disposition 2.1.2.3).

**Le SM PNRVA est également structure porteuse et animatrice de 8 sites Natura 2000** comprenant le « Cézallier » et les « Monts Dore » dont il a élaboré les DOCOB, et gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles « Lac Pavin - Creux de Soucy » et « Lac des Bordes » dont il a rédigé les plans de gestion. Il a également réalisé le plan de gestion de l'ENS Servières.

Pour appuyer l'équipe du Parc, il apparaît nécessaire de renouveler le poste contractuel de chargé de mission Natura 2000/ENS pour une durée de 3 ans afin d'assurer les missions suivantes :

- **Animation des sites Natura 2000 « Monts Dore » et « Cézallier »**
  - Encadrement des gardes nature Natura 2000 des Monts Dore (entretiens de sentiers, chantiers de restauration, sensibilisation, veille) ;
  - Réalisation de diagnostics/expertises écologiques, notamment agri-environnementaux ; Montage et suivi d'études complémentaires ; Contribution aux évaluations des incidences ;
  - Animation, sensibilisation des acteurs locaux, communication sur les actions mises en place ; Organisation et animation du comité de pilotage ;
- **Rédaction / Mise en œuvre des plans de gestion des ENS « Pavin-Creux de Soucy », « Lac des Bordes » et « lac Servières »**
  - Réalisation de diagnostics/expertises écologiques, suivis des prestations ;
  - Animation agro-environnementale ;
  - Animation, sensibilisation des acteurs locaux, communication sur les actions mises en place ;
  - Organisation et animation du comité de pilotage et groupes thématiques ;
- **Rédaction d'autres plans de gestion** (lac du Guéry...).

Placé sous l'autorité du Directeur du Parc et de la directrice du pôle « préservation et valorisation des patrimoines naturels », en collaboration étroite le-la chargé(e) d'études « biodiversité », les conservateurs et équipes des RNN (Sagnes de la Godivelle, Vallée de Chaudesfour et Chastreix-Sancy), le chargé de mission Natura 2000/ENS sera chargé d'assurer la mise en œuvre des différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel de ces sites.

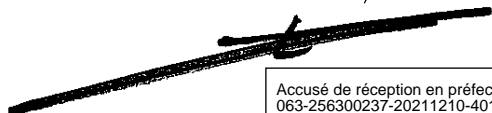
Les dépenses liées à ce poste seront couvertes par les subventions de la DREAL Auvergne, du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, de la commune de Besse et de l'Europe (FEADER).

**LE BUREAU,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

**- de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 3 ans à compter du 3 février 2022 sur la base de l'indice brut 430 et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,

  
Lionel Hatvany

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20211210-401-2021-038-DE  
Date de réception en préfecture : 21/12/2021  
Date de réception : 21/12/2021

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni le 10 décembre 2021 à 11h00 en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

#### **Etaient présents (5 voix) :**

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle

#### **Ont donné pouvoir (1 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme :

Délégués des EPCI :

Délégués des communes :

#### **Etaient absents :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : HAYMA Eric

#### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, IZQUIERDO Sylvie, MONTOLLOY Christine.

**Voix présentes et représentées en séance : 6 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40 MOYENS GENERAUX

401 RESSOURCES HUMAINES

401.2021.039 Poste de technicien Conciliation des usages - Recrutement d'un CDD de 2 ans

Depuis 2007, le Département du Puy-de-Dôme appuyé par le Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, par les services de l'Etat, par le Conseil régional d'Auvergne, par Clermont Université et par Clermont Communauté s'est engagé dans la constitution et le portage d'un projet d'inscription du périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui a abouti en Juillet 2018.

Dans le cadre d'une meilleure gestion du site inscrit au Patrimoine Mondial et des moyens à allouer à la mise en œuvre des actions, une Equipe Mutualisée de Gestion (EMG) a été créée en 2020, constituée entre autres d'un poste de **technicien Conciliation des usages**, qui est en lien étroit avec les équipes de terrain, et est chargé en lien avec les communes, les propriétaires, les organisateurs des manifestations sportives, les usagers du site du suivi et de l'analyse de la fréquentation, de la mise en place d'opérations de sensibilisation des publics, du suivi des manifestations sportives, de la mise en place de projets de type réduction des dépôts sauvages...

Pour faire suite à la démission de la personne en place sur ce poste au 02 décembre, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un nouveau technicien sur les missions précitées, afin de poursuivre les actions contribuant à la gestion du site grâce à une Equipe Mixte de Gestion complète.

Ce poste est intégralement pris en charge par des crédits spécifiques dans le cadre du Budget Annexe de l'EMG de la Chaîne des Puys – faille de Limagne.

## LE BUREAU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

### DECIDE :

- **de créer un poste de Technicien Conciliation des usages pour une durée de 2 ans au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 sur la base de l'Indice Brut 377 et dans les conditions de l'article 3-3 1° de la Loi n ° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montiosier, le 10 décembre 2021  
Le Président,



Lionel CHAUVIN